

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comte, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

REDACATION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

PAR DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 23 fr.

LES VACANCES

Les Chambres sont donc prorogées. La trêve des confiseurs leur a été signifiée par décret de M. le président de la République. C'est samedi, à cinq heures de relevée, que lecture a été donnée de ce décret aux deux assemblées.

Au Palais-Bourbon, il semblait, à certains indices, qu'on regretta les quelques jours de silence et de répit qui vont succéder à l'une des périodes les plus mouvementées et aussi les plus douloureuses de notre histoire parlementaire. Peut-être n'est-ce là qu'une interruption, un court intermède consacré à croquer les pralines traditionnelles, et après lequel les séances agitées reprendront de plus belle.

Mais enfin, voilà les représentants de la nation rendus pour quelques jours à leurs familles et surtout à leurs électeurs, car ils auraient grand tort de ne pas profiter de quelques jours qui nous séparent du 10 janvier, date constitutionnelle de la rentrée, pour aller voir ce qu'on pense et ce qu'on dit dans leurs circonscriptions respectives.

Ce n'est pas, j'imagine, du traité franco-suisse que les populations entretiendront surtout leurs élus. Non que le rejet de cette négociation gouvernementale soit dépourvu d'importance. Il a, au contraire, une portée considérable que nul ne peut méconnaître. En des temps plus paisibles, plus propices au recueillement qu'exige l'examen des affaires sérieuses, cette question de diplomatie économique aurait vivement sollicité l'attention nationale. A la vérité, il a passé presque inaperçu. Le rejet, par la Chambre, de négociations témérairement engagées était à prévoir. Trop de députés se refusaient, à quelques mois d'échéance, à accepter la proposition qu'on leur faisait de se déjuger. Un régime douanier nouveau a été institué. Ce régime a des amis passionnés et des adversaires convaincus. Dans ce journal, où nous nous sommes toujours déclarés partisans des doctrines libérales-échangistes, nous avons dû constater que la majorité des ouvriers lyonnais, sur ce point, élevaient contre nos théories des considérations pratiques dont il est facile de constater le bien-fondé.

Quant à la bataille parlementaire du libre échange et de la protection, devons-nous convenir tous ensemble, adversaires ou partisans, que le seul moyen de faire une expérience concluante consiste à ne fausser par aucune combinaison son fonctionnement intégral et sincère. De là une décision parlementaire qui ne saurait, en quoi que ce soit, impliquer le moindre changement dans nos sentiments de profonde amitié pour la République helvétique.

Mais la préoccupation du jour, c'est l'ensemble des événements qui viennent de se produire et de répandre partout une agitation trop explicable. Peut-être, cependant, le pays, si plein de courage, de foi et d'énergie productive, est-il moins angoissé qu'on le pourrait supposer en jugeant de son état d'après celui du monde parlementaire. Une immense protestation d'honnêteté s'élève, sans doute, contre la prodigieuse escroquerie dont la responsabilité principale incombe aux promoteurs du Panama. Contre les auteurs principaux et les complices de toutes sortes dont la culpabilité apparaît ou sera démontrée, un grand courant d'indignation s'est établi. Et ce n'est pas seulement les sommes

englobées que l'on regrette avec une légitime amertume, c'est encore et surtout les éclaboussures déshonorantes que fait jaillir sur trop de fronts toute cette affaire. Mais, malgré les efforts des partis intéressés à ce résultat, la République, nous en sommes persuadés, ne perdra rien, dans cette crise, de la confiance et de l'attachement que lui ont voués les masses démocratiques. Le peuple sait bien qu'il est le maître, le souverain, le juge suprême et l'arbitre de ses propres destinées. Sous la République, les hommes passent, s'en vont, rentrent dans l'oubli, quand le jour de leur condamnation populaire est arrivé, et les institutions ne sauraient perdre la moindre parcelle de leur puissance à ce mouvement si divers des individus, des groupes et des partis qui détiennent le pouvoir. C'est là sa force, sa grandeur permanente, comme c'est son mérite essentiel de savoir, sans rien cacher, mettre au jour les actes de chacun et châtier les coupables, fussent-ils de ceux qui l'ont acclamée et qui, à de certaines heures, ont cru mettre la main sur le pays.

Tout cela, il faut que les députés républicains se hâtent de le dire et de le redire aux populations pendant les courtes vacances qui viennent de s'ouvrir. Ils ont l'obligation pressante de se mettre à l'œuvre et de détourner les courants d'hostilité que les ennemis irréductibles du régime républicain ne manquent pas de susciter à la faveur des événements. Ils exposeront la résolution où l'on est de porter la lumière sur tout ce qui doit être recherché, qu'il s'agisse des gens ou qu'il s'agisse des choses. Mais ils expliqueront aussi que parallèlement à cette œuvre de salubrité et de justice, les intérêts normaux du pays ne seront point délaissés. Nous voilà réduits aux douzièmes provisoires. Cette situation doit prendre fin le plus tôt possible, sous peine d'avoir sur la marche même des affaires du pays une fâcheuse répercussion. Le travail national a pour gage nécessaire le mouvement régulier des pouvoirs publics. Le meilleur moyen de réparer les pertes matérielles et les tristesses morales, c'est de reprendre avec courage le continu effort d'activité et de création économique qui est la vie même de la patrie.

Ces explications et ces assurances produiront, si les députés savent les porter sur toute la territoire, une influence utile et salutaire. Représentants de la nation, sachez faire vos devoirs de vacances.

H. D.

La Politique

M. Chassaing, député de la Seine, a déposé à la fin de la dernière séance de la Chambre, trop tard pour qu'il pût en être donné lecture, une proposition qu'il considère, avec assez de raison, comme importante dans les circonstances actuelles. Elle tend à étendre au crime de corruption de fonctionnaires les dispositions de l'article 138 du code pénal; — c'est-à-dire à exempter de toute peine les personnes ayant d'une façon quelconque participé à des faits de corruption, qui, dans certains délais fixés, auront dénoncé leurs complices ou en auront facilité l'arrestation.

M. Chassaing introduit toutefois dans sa proposition, en vue d'éviter tout soupçon de partialité, une disposition qui ne figure pas à l'article 138: « Le dénonciateur, dont la dénonciation aura été suivie d'une ordonnance de non-lieu ou de l'acquiescement de la personne dénoncée, sera passible des

« peines de la dénonciation calomnieuse. »

L'intention qui a dicté ce dernier paragraphe est très sage. Il est bien évident, en effet, que rien ne serait à la fois plus inique et plus dangereux que de mettre l'honneur, la sécurité et le repos de tous les fonctionnaires et mandataires publics à la merci du premier coquin qui s'aviserait de chercher le salut dans une calomnie bien machinée. Peut-être cependant le texte de M. Chassaing est-il ici bien absolu.

Une dénonciation même non fondée peut avoir été faite de bonne foi; elle peut aussi, même quand elle a été suivie d'une ordonnance de non-lieu ou d'un acquiescement en faveur du dénoncé, mettre la justice sur la voie de vérités qu'il lui importe de connaître, sur la trace de vrais coupables, non soupçonnés jusque-là. Bref il y a lieu de distinguer entre les cas. Ce sera l'affaire de la commission spéciale.

Quant à la disposition essentielle de la loi, elle ne paraît guère devoir rencontrer d'objection. Sans doute l'encouragement légal à la délation a toujours quelque chose de choquant; mais en somme ce moyen de justice est déjà dans le code, et il faut bien reconnaître qu'il est pour le moins aussi légitime dans l'espèce visée par M. Chassaing que dans le cas de l'article 138 où il s'agit de faux-monnayeurs.

Il n'y a pas de crime plus difficile à établir matériellement que celui de corruption de mandataires publics; il n'y en a pas dont les preuves se dissimulent plus aisément à toutes les recherches; et, en fait, chaque fois que la justice a pu mettre la main sur des pièces susceptibles de faire tomber tous les doutes, c'est que corrompus et corrompus s'étaient vendus les uns les autres. S'ils ne se vendaient pas, on ne saurait jamais rien. Exemple l'affaire de Panama.

JEAN-CLAUDE.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire fin courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 26 décembre.

C'est demain que sera signé le décret nommant le général De France commandant du XII^e corps.

Parmi les nouveaux divisionnaires qui seront nommés avant la fin du mois, figurera le général Rivu, qui est un des doyens de nos généraux de brigade.

Le ministre de la marine vient de décider que les officiers de la marine, les officiers-mécaniciens et les fonctionnaires de la marine pourront être portés d'office au tableau d'avancement dans les circonstances visées par l'article 6 du décret du 21 octobre 1890, qu'ils remplissent ou non les conditions requises par les lois des 20 avril 1832, 14 mai 1837 et 3 août 1839 (officiers de marine, officiers-mécaniciens), et par les décrets organiques des corps assimilés (commissionnaires, corps de santé, etc.), sous la seule réserve qu'ils ne pourront être promus au grade supérieur que lorsqu'ils auront accompli les dites conditions.

Informations Politiques

LIGNES STRATÉGIQUES

Strasbourg, 26 décembre.

Les deux nouvelles lignes stratégiques que les Allemands construisent en Alsace passent à peu près inaperçues en France. Cependant elles ont une très grande importance, puisqu'elles relient le grand duché de Bade à l'Alsace.

L'une d'elles part de Seltz (sur le Rhin),

et vient aboutir à Walbourg (station de la ligne de Wissembourg à Strasbourg); de là, elle rejoint, par le raccourci Walbourg-Mertzwiller, la ligne de Haguenau-Sarrebourg-Thionville.

L'autre, partant de Rastadt, franchira le Rhin sur un pont fixe entre Reschwoog et Roppenheim, passera à Reschwoog et aboutira à Haguenau.

Ces deux lignes, qui coupent les voies ferrées de Strasbourg à Wissembourg et de Strasbourg à Lauterbourg, seront terminées d'ici deux ans.

L'indication de leur tracé suffit à démontrer leur importance au point de vue stratégique.

M. DE GIERS A NICE

Paris, 26 décembre.

M. de Giers, dont la santé s'améliore beaucoup, prolongera son séjour à Nice jusqu'à la fin du mois prochain. M. de Giers est resté jusqu'à ce jour sur tout ce qui se passe actuellement à Paris et sur tous les incidents de nos crises et de la commission d'enquête.

L'AGITATION EN BELGIQUE

Bruxelles, 26 décembre.

Le congrès socialiste a décidé à l'unanimité des membres présents de proclamer la grève générale si le Parlement refusait le suffrage universel.

LE REJET DU TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Paris, 26 décembre.

Dans une interview avec un rédacteur de la Presse, le secrétaire de la légation suisse à Paris a déclaré qu'il est encore difficile de savoir quelle attitude va prendre le Conseil fédéral. Toutefois, on peut prévoir sans hésiter que la Suisse cessera de recevoir les produits français aux conditions de la nation la plus favorisée et leur appliquera strictement le tarif ordinaire.

Mais ne pensez-vous pas, a demandé notre confrère, que les négociations pourraient être reprises sur de nouvelles bases? — Ce serait à souhaiter, répond l'interlocuteur, mais cela me paraît impossible et surtout oiseux. Il résulte de la décision prise par le Parlement français que celui-ci considère le tarif minimum comme un niveau strict et infranchissable.

Alors à quoi bon entamer des négociations qui feraient traîner le conflit pendant six ou huit mois sans plus aboutir. Le désaccord est absolument irrémédiable.

M. Lardy, ministre de la Suisse, a eu une entrevue avec M. Siegfried.

Genève, 26 décembre.

Le Journal de Genève dit au sujet du rejet de la convention franco-suisse: « Cette décision a été accueillie chez nous avec plus de regret que de surprise. »

« Une ére nouvelle s'ouvre, n'offrant que de tristes perspectives pour les deux pays; nous avons la confiance que la suspension des rapports commerciaux sera de courte durée; nous y joignons l'espoir qu'elle n'exercera aucune influence sur les relations cordiales existant depuis longtemps entre les deux pays. »

MORT DE M. RONJAT

Paris, 26 décembre.

Une dépêche de Hyères annonce la mort de M. Ronjat, procureur général près la cour de cassation.

M. Ronjat était né à Vienne en 1837. Fils de l'ancien représentant du peuple de 1848, il fut d'abord élève de l'Ecole d'administration, puis suivit les cours de droit et se fit inscrire au barreau de Paris, en 1861.

Rentré dix ans plus tard dans sa ville natale, il fit partie du conseil municipal et fut nommé sous-préfet de Vienne, en 1870. Nommé procureur général près la cour de Grenoble, le 12 janvier 1871, il fut révoqué deux mois plus tard.

Il fut alors élu maire de Vienne et conseiller général de l'Isère pour le canton d'Hayrieux.

M. Ronjat fut porté candidat aux élections pour le renouvellement partiel et élu le 8 janvier 1879. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine.

Il avait été nommé avocat général à la cour de cassation en 1880, et procureur général en 1889.

Il était président du conseil général de l'Isère.

Autour du Panama

Paris, 26 décembre.

La Commission d'Enquête

La commission d'enquête siégera aujourd'hui, mais elle gardera le secret sur ses délibérations. Elle continuera l'examen des dix-sept mille bons et, d'autre part, si le temps le lui permet, elle entendra le rapport de la délégation qui a examiné le dossier judiciaire de M. Prinet.

On dit que la commission ne poussera pas ses travaux au-delà de cette semaine et s'ajournera au 31 décembre ou au 10 janvier.

Comment fut découvert le Pot aux Roses

Dans une interview avec un rédacteur de l'Intransigeant, M. de Villeneuve, député réactionnaire de Calvi, qu'on dit être au courant des affaires du Panama, a expliqué comment le pot aux roses fut découvert en 1890, quand M. Gauthier de Clagny interpella le gouvernement et lui demanda d'ouvrir une instruction judiciaire sur le Panama. Le baron de Reinach prit peur et alla chez M. Constans, lui avoua tout et lui communiqua les preuves écrites de ses affirmations.

Plus tard, M. Constans lui rendit ses pièces, mais seulement après avoir conservé la photographie ou tout au moins une liste faite sur le vu des pièces.

M. de Villeneuve a ajouté :

Les députés prévaricateurs surent très rapidement ce qui s'était passé. Ils firent à M. de Reinach les scènes les plus violentes, l'accusèrent de les avoir livrés.

Un autre motif affecta le baron. Il avait été des derniers temps, victime des actes de chantage de la part de M. Cornélius Herz, qui l'obligea à lui verser des sommes considérables.

Reinach et Cornélius Herz

L'Eclair donne sur les rapports du baron de Reinach avec Cornélius Herz, des renseignements, qu'il dit tenir d'un ami intime de M. de Reinach :

Celui-ci, séduit par l'intelligence de Herz, lui avait facilité, avec sa bourse, de nombreuses entreprises. Après la première émission du Panama, un désaccord s'éleva entre eux. Herz s'était procuré des documents qui prouvaient d'une façon indéniable que M. de Reinach avait acheté les votes de certains membres du Parlement.

Parmi ces documents, figuraient une copie de lettre, un carnet de chèques et un petit calepin de poche. Grâce à ces documents, Herz fit chanter à diverses reprises le baron dans des proportions considérables, et ses exigences n'étaient jamais inférieures à 500 000 francs.

M. de Reinach était complètement ruiné quand, il y a quelques semaines, dans les derniers jours de novembre, Herz vint à Paris. Il venait se rendre compte de l'effet produit par quelques documents dont il avait provoqué la publication, et il menaçait le baron de Reinach de nouvelles publications, s'il ne lui donnait pas quatre millions.

Affecté par cette nouvelle exigence, M. de Reinach courut chez M. Rouvier. Il espérait que l'influence du ministre persérait sur Herz. Il raconta à M. Rouvier toute l'exploitation dont il était victime.

On sait que les démarches de M. Rouvier auprès de Herz échouèrent. M. de Reinach se sentit alors perdu et se suicida.

La Loterie des arts décoratifs

La Libre Parole constate que les comptes des sommes versées pour la publicité de la Loterie des arts décoratifs, à la tête de laquelle était M. Antonin Proust, et qui est tirée depuis plus de six ans, n'ont jamais été fournis.

La loterie, dit-elle, avait été émise à 44 millions. 13 millions de billets à franc furent placés, et le total des sommes versées fut de 5 millions 800 000 francs. C'est le chiffre avoué par le comité et par M. Proust lui-même. A quoi ont été employés les 6 millions 800 000 francs qui constituent la différence entre les billets vendus et les sommes versées?

On lit dans le Matin :

Hier soir, le bruit s'est répandu que M. Antonin Proust, terrassé par les émotions

de ces derniers temps, avait été frappé d'une congestion cérébrale. Au domicile du député des Deux-Sèvres, où nous nous sommes rendus, on s'est montré très sobre de renseignements. A la question s'il était vrai que M. Proust était malade, on s'est borné à nous répondre qu'il n'était pas à Paris.

Une note Havas déclare que la nouvelle de la maladie de M. Antonin Proust est inexacte.

Les papiers d'Arton

L'Eclair croit savoir qu'il est absolument inexact que la liste des 104 noms des membres du Parlement compromis dans le Panama soit entre les mains de M. Andrieux et que celui-ci possède les autres papiers d'Arton. Arton est en ce moment très loin de Paris; mais il aurait répondu à une personne que l'Eclair a déléguée auprès de lui :

Mes papiers sont en lieu sûr. Je n'en ai livré aucune copie à qui que ce soit, et je n'en délivrerai aucune. Je tiens à me reposer absolument étranger à la campagne qui se mène. Je n'y suis pour rien, et je veux continuer à n'y être pour rien, absolument rien.

Si l'on apprend quelque chose, ce ne sera pas par moi.

L'incident Denayrouse

La République Française publie la lettre suivante, que Joseph Reinach a adressée à M. Raynal :

Mon cher collègue,

M. Louis Denayrouse, dans la lettre où il vous refuse la satisfaction que vous demandiez, écrit que l'accusé de réception pur et simple par lequel j'ai répondu, le 4 juillet 1887, à sa lettre, équivalait à un aveu.

Si je n'ai pas, à cette date, répondu autrement à M. Denayrouse, c'est que, dans les conditions douloureuses où il se trouvait alors, et où par un sentiment de commisération, qu'il me fait regretter, j'avais cru pouvoir attribuer à une aberration momentanée l'indignité de son intervention.

M. Denayrouse me prouve aujourd'hui que je m'étais trompé et qu'il ne retirait alors son abominable calomnie que pour pouvoir la reprendre plus tard, après être resté plus de deux ans encore au journal, où il m'avait instamment prié de lui continuer sa collaboration.

Vous le traduisez en cour d'assises; j'y serai avec vous pour établir la vérité.

M. Denayrouse vient d'adresser à M. Poirrier, membre du conseil d'administration de la République Française, et à M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier, des lettres dans lesquelles il maintient ses allégations contre M. Raynal.

La Situation

Aucune arrestation n'a eu lieu dans la matinée et il ne serait nullement question d'en opérer de nouvelles pour le moment; par contre, on parlerait d'agissements contre certains journaux qui profitent de la situation actuelle pour lancer des numéros à sensation.

C'est à la suite de cette décision que le haut personnel de la préfecture serait resté sur pied pendant tous ces derniers temps jusqu'à une heure avancée de la nuit. On voulait, disait-on, saisir ces journaux dès leur apparition.

M. Franqueville a continué dans la matinée le dépouillement des dossiers.

Le véritable auteur de la campagne de

Panama

Sous ce titre, on lit dans le Gaulois :

On se demande, depuis quelque temps, quelle peut bien être la personnalité qui, se tenant à l'abri, peut souffler la discordance dans le parti républicain et amener cet étalage de révélations et de scandales qui émeuvent si profondément ce pays.

On a nommé d'abord M. le comte de Paris, puis des personnages politiques, M. Constans, M. de Freycinet, M. Andrieux.

Tout à coup, au milieu de ces tâtonnements, un nom presque oublié a surgi, celui de M. Jules Ferry.

La Cocarde l'a nommé avant-hier, et l'Echo de Paris, aujourd'hui, m'écrit, de Paris, que des vœux de M. Ferry ne cachait pas le plaisir qu'il éprouvait à voir M. de Freycinet compromis par une entrevue avec M. Andrieux.

Il serait vraiment piquant que le dernier

Feuilleton de L'ECHO DE LYON

27 décembre

85

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Voyons, ma chère amie, dit la marquise mettez-vous à ma place... vous eussiez été bouleversée comme moi, comme moi vous n'eussiez pas dormi, comme moi vous n'eussiez pas fusillé évanouie.

Elle eut le stoïque évanouissement de sourire.

— Et comme moi, acheva-t-elle, vous n'en eussiez pas conclu que votre cœur, votre repos, votre tranquillité, eussent été atteints dans la personne de ce jeune homme, que j'ai à peine vu, après tout, et qu'on m'a présenté un soir où j'avais cinq cents personnes...

Mme Malassis se mordit les lèvres. Le cas échéant de la marquise déroulait tous ses calculs.

Mme Van-Hop se leva à ces mots, son malaise était dissipé; elle témoigna le désir de prendre l'air et elle laissa Mme Ma-

lassis assez désappointée. Mais elle revint le lendemain, puis les jours suivants, tantôt sous un prétexte et tantôt sous un autre.

Chaque fois que la pauvre femme entra dans la rue de la Pépinière, elle se prenait à trembler. Elle s'imaginait qu'elle allait voir une porte tendue de noir. Chaque fois aussi, Mme Malassis avait soin de lui donner indirectement des nouvelles de Chérubin. Alors la marquise baissait les yeux, se taisait, essayait de prendre un air indifférent et de dissimuler son trouble.

Mais un soir, vers quatre ou cinq heures, une déception terrible attendait la marquise. Elle était à peine assise auprès de la veuve, dans le salon de cette dernière, que la femme de chambre entra.

— Madame, dit-elle à Mme Malassis en lui présentant une carte, on m'a remis cela pour vous.

— Ah! fit Mme Malassis, c'est la carte de ce pauvre blessé.

La marquise sentit battre son cœur.

— Comment va-t-il? demanda la veuve.

— Oh! madame, il va très bien...

— Comment, très bien... Tu l'as vu?

— Oui, madame.

— Quand?

— Tout à l'heure.

— Où?

— Mais, dit naïvement la femme de chambre, je viens de le rencontrer à la porte.

Il sortait en fumant son cigare, et il donnait le bras à un jeune homme. Le comte me dit que ce jeune homme était celui avec lequel il s'était battu. Il m'a remis sa carte, acheva la soubrette, en me priant de remercier madame de la bonté qu'elle a eue de faire prendre de ses nouvelles.

Mme Malassis se mordit les lèvres.

Quant à la marquise, elle avait senti quelque chose se briser au fond de son cœur...

Evidemment Chérubin avait joué un rôle et visé à se rendre intéressant. Un homme dont un coup d'épée met sérieusement les

jours en danger ne sort pas galement au bout de huit jours.

Peu d'heures après, madame Van-Hop rentra chez elle fort désillusionnée sur M. de Vergy.

Le lendemain, madame Malassis l'attendait vainement. Elle ne vint pas davantage le jour suivant.

Ces deux jours, pendant lesquels la marquise n'entendait point prononcer le nom de Chérubin, lui donnèrent de la force et lui firent faire un pas vers sa guérison morale. Elle se crut sauvée. Mais elle avait compté sans l'infatigable génie de sir Williams.

Sir Williams ne lâchait point ainsi sa proie.

Le troisième jour, c'est-à-dire le lendemain de celui où nous avons vu la marquise Van-Hop rentrer chez lui un peu réconfortée par les paroles du chiffonnier, après avoir passé avec son mari plusieurs heures en tête-à-tête, pendant lesquelles le marquis s'était persuadé qu'il avait été, la veille, le jouet d'un horrible cauchemar, tant il trouvait sa femme affectueuse; vers quatre ou cinq heures, la marquise reçut un billet signé Venture et ainsi conçu :

« Madame la marquise,

« Pardonnez-moi d'oser vous écrire; mais nous ne savons que devenir, Fanny et moi. Notre chère maîtresse madame Malassis est en danger de mort depuis une heure, et elle prononce à chaque instant votre nom.

« J'ai l'honneur d'être, madame la marquise,

« Votre très humble et très obéissant

« VENTURE,

« Intendant de madame Malassis. »

LII

Le jeune comte Artioff était sorti la veille de chez Baccarat en proie à une sorte d'émotion enthousiaste.

Il était entré chez elle en don Juan, armé de ses millions comme d'un talisman, il en

sortait dominé, impressionné par la tristesse majestueuse de cette femme supérieure, et qui lui paraissait si horriblement calomniée.

Baccarat lui était apparu tout à coup comme un être mystérieux que la foule ne devinerait jamais. Était-ce

personnage sur qui se portent les soupçons et réellement le coupable.

Is fecti qui prodest, dit le proverbe juridique, et, de fait, la situation pourrait devenir favorable à la candidature présidentielle de M. Jules Ferry.

Qu'on cherche dans le passé de cet homme, et l'on verra que son ambition n'en est pas à son coup d'essai.

Voici, à titre d'exemple, un épisode dont l'authenticité est absolue, si étrange qu'il puisse paraître.

Au moment où la République française se reconstituait, vers la fin de 1886 ou le commencement de 1887, le comte Dillon revenait d'Amérique.

Un certain mécontentement régnait en France quand le comte Dillon y revint. De grandes déceptions avaient surgi à la suite des élections de 1885 : les conservateurs attendaient mieux de ces élections, ils attendaient mieux également de leurs élus.

Le comte Dillon était, de naissance, l'ennemi du parlementarisme, et son passé militaire n'y répugnait pas moins. Il vit là une occasion d'exercer son activité, son intelligence et ses nouvelles observations, sur le terrain politique.

Mais comment faire la guerre au parlementarisme sans un homme, sans quel qu'un qui fût à même de représenter le principe opposé, celui de l'autorité ?

Où trouver cet homme ? Comme il cherchait, il fut conduit un jour dans les bureaux de la République française.

Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, qu'il y fut présenté à M. Jules Ferry par M. Demayrou.

Devant M. Joseph Reinach, devant M. Jules Ferry et quelques-uns de ses intimes, le comte Dillon développa un plan qui consistait à faire de M. Jules Ferry l'homme en question, le Deus ex machina.

Il suffisait, disait-il, de préparer le terrain en agitant l'opinion sur ce nom, en distribuant des portraits, en multipliant les brochures, en créant un mouvement qui, facile d'abord, deviendrait bientôt une réalité.

Ce plan séduisit le grand homme de Saint-Dié. Le plan fut accepté, et reçut même un commencement d'exécution.

L'argent manqua-t-il ? M. Jules Ferry trouva-t-il un remède tardif ? M. Dillon trouva-t-il dans le pays une résistance invincible ? Mystère. Mais ce que nous pouvons assurer, c'est que l'entente en lieu et place le plan reçut un commencement d'exécution : le comte Dillon fut, tout d'abord, le « lanceur » de M. Jules Ferry.

Des mois se passèrent et, un beau jour, le comte Dillon, camarade de promotion du général Boulanger, fut chargé par celui-ci, conjointement avec le général Favoret de Kerbreck, de demander raison à M. Jules Ferry de ses propos contre le commandant du XIII^e corps.

M. Jules Ferry avait appelé, on s'en souvient, le général Boulanger un « Saint-Arnaud de café-concert ».

Le duel n'eut pas lieu, par suite de circonstances diverses, mais M. Jules Ferry ne fut pas peu surpris de trouver le comte Dillon en face de lui.

Ces deux hommes devinrent, à partir de ce jour, ennemis irréconciliables.

Mais M. Jules Ferry n'a pas publié certainement la « légende de propagande ». Que M. Carnot y prenne garde : M. Jules Ferry n'a abandonné aucune de ses prétentions et n'a renoncé à aucune de ses ambitions.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 26 décembre.

La commission d'enquête s'est réunie, aujourd'hui, à 3 heures ; 23 membres sur 33 sont présents.

Le président donne lecture d'une lettre du directeur de la Gazette de Moscou qui donne un démenti aux allégations de M. Delahaye.

Le représentant de ce journal à Paris se tient à la disposition de la commission qui décide de l'entendre.

M. Castelbon, retour de Gènes, se tient également à la disposition de la commission qui décide de l'entendre dans sa prochaine séance.

M. Franqueville, juge d'instruction, demande la remise des souches des chèques qui ont été saisies à la Compagnie de Panama.

La commission décide de faire cette remise aussitôt qu'elle aura terminé son travail.

Le président annonce que la sous-commission chargée d'examiner le dossier Prinet, s'est réunie ce matin au Palais de justice. Il déclare qu'elle ne fera pas de rapport pour ne point donner de prétexte à des nullités de procédure : An surplus, ce dossier ne relève aucun acte de corruption.

Le président annonce ensuite qu'il y a une lacune dans les bons de caisse saisis et allant des numéros 5,001 à 6,329.

La commission continue l'examen des 17,000 bons. Puis, elle s'ajourne à jeudi.

pour entendre MM. Chauvin, ancien directeur des télégraphes ; Castelbon et le représentant de la Gazette de Moscou.

L'ELECTION DE DIE

Au moment où le scandale de Panama porte un coup terrible à ceux qu'on accuse d'avoir compromis gravement la République en se servant du pouvoir comme s'en servaient les pires régimes passés, — il est douloureux de voir, lors d'une élection, se répéter audacieusement, scandaleusement, des pratiques que seul l'Ordre Moral avait osé emprunter de l'Empire et de la Monarchie.

Il est douloureux de voir la liberté du vote consacrée par un mente de petits tyrannaux de village qui, sans vergogne mettent tout homme tenté de manifester son indépendance entre la menace d'être privé de son modeste emploi et l'obligation de voter pour M. le candidat officiel.

Voici la lettre qu'on nous communique : Nous en retranchons soigneusement tous les passages dénonciateurs ; le pauvre instituteur qui l'a écrite payerait sa franchise de la perte de sa place.

Ah ! si c'est cette République-là, République de délation, de police et de main-mise sur le droit le plus sacré qui soit attribué aux citoyens, si c'est une République comparable à la pire des tyrannies que représente M. Reynaud — non, certes, ce n'est pas pour celle-là que voteront nos indépendantes populations de la Drôme !

Voici la lettre en question. Elle jette sur les procédés électoraux de M. Reynaud, et de ses partisans un jour lumineux — mais peu flatteur.

X..., 22 décembre 1892.

Bien cher ami,

J'ai reçu avec plaisir les bonnes nouvelles que vous m'avez annoncées relativement à nos élections ; il faut espérer qu'un ballottage M. Blanc sortira victorieux de ce tourbillon électoral.

Pour moi, mon cher ami, je suis guetté comme le lait au feu. Le X... m'a fait défendre d'aller voter, un nommé Y... de Z... a montré la lettre de M. le X..., me concernant, à l'adjoint. Toute la journée de dimanche il y a eu deux espions qui sont demeurés, l'un à distribuer des bulletins à la porte de mon école et l'autre qui restait cloûé à ma porte pour me suivre partout où j'allais. C'était horrible.

..... Un parent de Reynaud est venu dans la semaine et a passé partout en disant que, si je disais quelque chose en faveur de Louis Blanc, ma révocation était faite. Malgré cela nous avons en... voix. Sans cela, nous aurions eu la majorité.

Lundi soir, nous soupions chez le maire ; il y avait le curé, et, en soupant, nous avons longuement discuté. Le curé se disait par nous dire que Reynaud était le candidat du gouvernement et qu'il savait de bonne source que le gouvernement avait d... à Reynaud pour faire son élection.

Il faudrait que l'Echo de Lyon prit la chose en mains en dénonçant ce fait que c'est le peuple, les deniers des pauvres paysans qui paient les frais de cette élection et pour prouver que le candidat est cléricale, c'est que cette nouvelle s'en vient du clergé. J'enverrai, s'il le faut, la déclaration au journal, des personnes qui ont entendu ces paroles ; car c'est infâme que nous soyons obligés de payer une candidature cléricale. Ce n'est pas difficile de payer des journaux pour faire la propagande en faveur de pareils individus lorsque l'argent ne leur coûte rien.

Croyez bien, mon ami, que j'ai besoin de me tenir sur mes gardes. Le juge de paix a dit samedi à l'adjoint : « On dit que ce fameux X... fait de la propagande à X... » pour Louis Blanc, qu'il prenne garde il « aura affaire à moi ». Voyez Louis Blanc, si vous le pouvez, et demandez-lui ce qu'il faut faire. C'est atroce !

Le... m'a refusé d'aller voter d'une manière très grossière. Je garde sa lettre ; elle pourrait servir un jour.

J'espère bien qu'à la rentrée des Chambres, un député radical flétrira comme elle le mérite une pareille conduite du X..., du sous-X... et de tous les chefs des administrations ; car, au Seize-Mars, on n'avait rien vu de semblable. Racontez à nos amis les infamies dont j'ai été et dont je suis l'objet de la part de ces gens-là ; car j'espère bien qu'un jour viendra où l'on fera la lumière sur tous ces agissements.

Recevez, mon cher ami, etc.

Voilà.

Eh bien, quand on abuse de sa situation de chef du personnel du ministère de l'Intérieur pour renouveler ainsi des pratiques que depuis MM. Buffet et de Fourtoul on croyait à jamais oubliées, — on n'a pas le droit de se dire candidat républicain.

On fait acte de réactionnaire et on mérite d'être renvoyé à ce Sébastien et à ce Fourtoul, qui ne procédaient pas autrement.

Retournez à cet Ordre Moral dont vous continuez les pratiques, M. Reynaud !

On nous écrit de Châtillon-en-Diois :

A mes chers concitoyens :

Après le résultat du scrutin du 18 décembre, comme électeur de l'arrondissement de Die, je me permets quelques réflexions que je vous soumetts. Ne vous semble-t-il pas, mes chers amis, que comme le programme commun des candidats Louis Blanc et Evéque, a été acclamé par 6,704 voix, et celui de M. Reynaud, par 6,202 voix seulement ; que ce dernier, s'il était réellement un républicain désintéressé, c'est-à-dire un citoyen ne s'étant mis sur ses rangs que parce que des amis trop zélés lui avaient fait entrevoir un succès insupportable à lui-même, ne vous semble-t-il pas que M. Reynaud ait dû se retirer au second tour de scrutin ; en agissant ainsi il ferait preuve de bon patriotisme, car il permettrait, en ce temps de délation, contre d'honorables républicains, de faire l'union du parti républicain dans l'arrondissement de Die, il ferait plus, il permettrait d'espérer la réélection de ses deux mandataires, un sénateur et un député aux prochaines consultations.

En effet, nous savons que si l'honorable sénateur Chevandier a été élu, il n'a dû son succès de son élection qu'à nos amis de Valence et des députés qui étaient partisans de leurs principes ; nous savons que des promesses avaient été faites et que, malheureusement, elles semblaient n'avoir pas été bien tenues, surtout par certains membres du comité qui soutenaient la candidature de M. Chevandier ; il serait donc fort possible que notre sénateur ne puisse réunir aux prochaines élections, s'il candidat Reynaud était élu, les voix de ceux qui ont voté pour lui, car il avait promis que M. Reynaud ne serait pas le candidat des républicains radicaux de l'arrondissement de Die.

Ces électeurs, il est probable, ne seraient pas naïfs deux fois ; au contraire, voyez la conséquence si M. Louis Blanc est élu, quelle différence, — avec son caractère conciliant, — toute polémique est oubliée et l'arrondissement est certain d'avoir deux fidèles représentants républicains.

Mes amis, unissons-nous donc contre la réaction qui voudrait la destruction de notre chère République, pour laquelle nous luttons tous depuis longtemps.

Habitants de nos montagnes, que nos principes soient purs comme l'air de nos vallées, votons tous pour l'humble et l'austère Louis Blanc, le candidat franchement partisan d'une République réformatrice.

Un républicain montagnard, ex-député sénatorial.

M. Bellier et les Electeurs du Vercors

On nous écrit de Valence :

On a dû s'étonner de l'attitude prise par M. Bellier, conseiller général du Vercors. N'avait-il pas, en effet, déclaré au mois d'août, dans des pourparlers qui eurent lieu pendant la session du conseil général, qu'il était opposé à la candidature de M. Reynaud ?

Il n'y avait là qu'un désir de devenir lui-même le député de l'arrondissement de Die. Pendant un mois, M. Bellier, hostile à M. Reynaud, cherchait vainement à se lancer lui-même ; il demanda à un grand journal républicain de Lyon de le prêter et il y eut même un commencement d'exécution. En même temps, Le Messager de Valence, feuille réactionnaire cléricale, déclarait que M. Bellier aurait toutes ses sympathies.

Le sympathique (pour nous servir de ce mot préféré) conseiller général espérait marier la carpe et le lapin ; il ne lui eût pas déçu d'être à la fois le candidat des radicaux et celui de l'évêché contre le candidat officiel. C'est l'épave qu'on M. Bellier déclarait à ses collègues qu'il resterait neutre.

Un jour enfin il dut se convaincre que sa candidature ne rallierait d'autres partisans que lui-même ; il apprit que le parti radical allait soutenir presque Louis Blanc. Déjà et mécontent de tous, il se rangea des bannières de M. Reynaud, cette bannière où l'appelaient déjà son amour du pouvoir et son goût du cléricisme. Longtemps, en effet, des républicains séduits par son entraînement et son apparent désir du progrès ne lui refusèrent aucune faveur ; ils commencèrent aujourd'hui à l'apprécier à sa juste valeur. Les cléricaux, eux, sont encore perplexes : c'est l'homme qui refuse d'assister à l'enterrement civil d'un ami, fait accorder des secours aux curés bons vivants, désireux de boire du Vichy à la source, et qui est fier de servir de parain aux cloches de son village ; et pourtant ce même homme pourchasse de pauvres créés républicains dont le tort fut de soigner gratuitement quelques malades.

Décidément, M. Bellier est énigmatique, il sait ménager la chèvre et le chou, il était l'homme né pour soutenir M. Reynaud.

Mais ne faut-il pas plaindre ce pauvre canton du Vercors, que les républicains avaient eu tant de peine à arracher à l'influence de leurs conseillers généraux réactionnaires. Vraiment, on aimerait encore mieux M. Teyssère d'illustre mémoire, le joueur et franc ennemi ! Les électeurs de Vercors ont dû envier les yeux depuis le 18 décembre ; ils ont déjà des preuves des sympathies que leur portait l'honorable M. L. Blanc. N'a-t-il pas été, au conseil général, le rapporteur de l'établissement d'une mai-

son de refuge dans les Goulets, et n'a-t-il pas voté le chemin de fer de Saint-Etienne ? Que les habitants du Vercors se souviennent aussi que c'est à des amis de M. Reynaud que sont dus les retards de la construction du second réseau de chemin de fer.

Les électeurs de ce canton auraient bien tenté de suivre aveuglément une politique qui n'est que la politique personnelle de leur conseiller général. Allons, qu'ils prennent garde de fermer leur canton comme d'une muraille de Chine, se privant ainsi de toutes les sympathies du reste de l'arrondissement. Qu'ils sachent une fois pour toutes qu'ils sont leurs vrais amis et votent pour le droit, l'honnête candidat, pour Louis Blanc.

Un ancien habitant du Vercors.

On nous écrit de Luc-en-Diois :

Nous faisons appel à votre impartialité bien connue pour répondre deux mots au Progrès de dimanche dernier. Ce journal que nous ignorions jusqu'à l'ouverture de la période électorale et qui, depuis trois semaines, se répand ici comme les prospectus du Bon Marché, ce journal dit que ceux qui critiquent le passé politique de M. Reynaud sont des diffamateurs payés. Il devrait ajouter que ceux qui le disent sont des millionsaires comme M. Reynaud. C'est l'obole et le dévouement de tous qui ont permis jusqu'ici de mener la campagne radicale contre le candidat de la fortune et du pouvoir.

Mais nous serions curieux de savoir qui paye à M. Delaroché, dont la renommée était arrivée jusqu'à nous, avant même que nous ayons vu son journal, tout le papier noir au profit de M. Reynaud dont il encombre les coins et recoins de notre pays, et qui paye également les frais de voyage d'un reporter de cette feuille, que toutes nos populations ont déjà surnommé Behanzin à cause d'une décoloration exotique qui orne sa boutonnière.

Un curieux.

DÉPARTEMENTS

AIN

Montluel. — Sérenade. — Hier, à quatre heures de l'après-midi, la fanfare municipale souhaitait la fête au sympathique adjoint de notre ville, M. Chevreuil.

Pour l'occasion de plusieurs morceaux exécutés devant son domicile, M. l'adjoint a offert une collation aux membres de notre excellente société musicale.

Dagnieu. — Arbre de Noël. — La fête de l'Arbre de Noël, toujours brillante dans notre localité, a obtenu hier un grand succès.

La cérémonie, présidée par M. Deschamps, adjoint, a été ouverte par la fanfare municipale, qui a exécuté avec brio et un ensemble parfait un allegro, aux applaudissements d'un nombreux auditoire.

Puisieurs chœurs, fabliaux, saynètes exécutés par les élèves de l'école maternelle, ont aussi obtenu beaucoup de succès.

A l'issue de la fête qui s'est terminée par une distribution de bonbons et jouets, une quête très fructueuse a été faite au profit de la Caisse des Ecoles.

Meximieux. — Bibliothèque populaire. — Les premiers souscripteurs seront heureux d'apprendre que la commission départementale, dans sa séance du 23 courant, a accordé, sur la demande de M. Comte, maire et conseiller général, une nouvelle allocation de 40 francs à la bibliothèque populaire, nouvellement installée à l'école laïque de gargens.

Pour les morts. — M. le président de la société des Combattants de 1870-71 vient de recevoir de M. Henri Germain, député de l'Ain, une somme de 20 francs, qui a été versée entre les mains du trésorier de la société.

Joyeux. — Vol. — Hier, dans la soirée, un vol d'une montre en argent a été commis au domaine de Gorge, commune de Joyeux. Le voleur n'était pas sans connaître les habitudes de la maison.

ISÈRE

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Baptême civil. — Dimanche a eu lieu en présence du bureau de la société la Libre-pensée de Saint-Symphorien-d'Ozon, le baptême civil de l'enfant du citoyen Bonnet, Gaillard, secrétaire de ladite société ; le nom du parrain et de la marraine était M. et Mme Marc Mailard. M. Boyer, trésorier de la société, doyen d'âge, a prononcé les paroles suivantes :

Le but de cette cérémonie est de montrer à l'armée du goupillon que nous pouvons nous passer de cette bonne mère qui s'appelle l'Eglise, et lui faire voir que, malgré son influence nous voulons rester libres et maîtres de nos actions. Chers citoyens, nous sommes plus sûrs que les Rois ou les Empires, ce républicain qui nous a donné la honte, et qui a fini dans le sang comme il avait commencé. Citoyens ! pour nous libérer, il n'y a qu'une forme de gouvernement : la République ! qui soit en rapport avec nos idées.

A la fin de la cérémonie, une collecte a été faite au profit de la société et a produit la somme de 9 fr. 50, versée entre les mains du trésorier.

LOIRE

Roanne. — Evasion d'un malade. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un

malade en traitement à l'hospice atteint d'une forte fièvre, trouvant la surveillance de la garde de nuit pendant que cette dernière se trouvait dans une autre salle, est sorti en chemise, pieds nus dans la cour et là, faisant jouer la barre d'appui du portail, s'est échappé et a pris sa course jusqu'au pont de la Loire.

Pendant que le malade courait, infirmiers et gardes se mettaient à sa recherche, aidés par un malade en convalescence.

Cette dernière, munie d'une lanterne, finit par rejoindre notre fugitif près du pont du Coteau, au moment où ce malheureux descendait dans la Loire.

Elle put l'emmener, mais arrivé rue du Rossignol, le malade, ne voulant plus la suivre, cette femme le prit délibérément, le chargea sur son dos et l'emporta ainsi jusqu'à l'hospice.

Incendie. — Ce matin vers huit heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré rue Saint, 36, dans une maison servant de débaras et appartenant au sieur Bazançais, menuisier.

Ce commencement d'incendie a été éteint par le pompier Martin, à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les pertes sont sans aucune importance.

Arrestations. — Le nommé Pierre Aubrun, âgé de 57 ans, journalier, a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

Les nommés Marie Dutel, 18 ans, fille soumise et la femme Gravelle, mère de la précédente, ont été arrêtées pour outrages à deux agents.

Vol de lapins. — Les nommés André Triant, 18 ans, teinturier ; Jean-Baptiste Prieux, 18 ans ; et François Mader, 16 ans, ont été arrêtés sous l'inculpation de vol de lapins, commis avec escalade, pendant la nuit, au préjudice des époux Martin, rue Saguin. Mader n'a pas été maintenu en état d'arrestation.

ISÈRE

Grenoble. — Nominations. — M. Rabatel, avocat à Grenoble, est nommé avoué près la cour d'appel de la même ville, en remplacement de son frère, nommé juge au tribunal.

M. Romain, sous-lieutenant-trésorier de la légion de gendarmerie de Grenoble, est promu lieutenant.

DROME

Valence. — Vols audacieux. — Hier matin, M. Eugène Blanc, employé chez MM. Bonnal et Chambon, fabricants de sirops, rue des Alpes, 8, a déclaré au commissariat de police que, hier, vers 6 h. 1/2 du soir, on lui a volé sa sacoche, contenant une somme de 24 francs, qu'il avait laissée sur le siège de sa voiture qu'il avait abandonnée un instant en face du café Sagen, route de Lyon.

Les auteurs de ce vol sont activement recherchés.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre courant, des malfaiteurs, encore inconnus, se sont introduits à l'aide d'effraction dans une maisonnette située au quartier du Calvaire et appartenant à M. Dubien, négociant, place des Clercs. Ils ont volé plusieurs lapins et poulets ainsi qu'une trentaine de litres de vin.

Une enquête est ouverte.

Grave accident. — Un grave accident est arrivé hier, vers midi, rue Perrolle in. M. Victor Charreyron, jardinier, demeurant à la Tab-Ronde, commune de Bourg-lès-Valence, conduisant sa voiture attelée d'un cheval, et sur laquelle il se trouvait debout, lorsqu'en passant dans la rue Perrolle, sa voiture a heurté le trottoir, alors la violence du choc lui a fait perdre l'équilibre et le malheureux est tombé sur le sol ; comme son cheval ne s'était pas arrêté, une des roues du véhicule lui a passé sur la tête et lui a fait une grave blessure. Relevé immédiatement par l'agent Magnan, Charreyron a été conduit à la pharmacie Martin-Mazade où il a reçu les premiers soins, de là il a été transporté à son domicile.

L'état de la victime de cet accident est assez grave.

Acte de probité. — Ce matin, M. François Laquet, demeurant à Valence, a déposé au bureau de police un caoutchouc de bicyclette, qu'il a déclaré avoir trouvé place Madier-de-Montau. Il est à la disposition de son propriétaire.

Voyageur écrasé par un train à Saulec. — Le 25 décembre, vers 9 heures et demie du soir, le train n° 225, venant de Marseille, arrivait en gare de Saulec, quand tout à coup, le nommé Joseph-Grahen Buffet, âgé de 32 ans, célibataire, cultivateur demeurant à Saulec, voulut descendre du compartiment où il se trouvait avant l'arrêt complet du train, ce malheureux glissa sur la chaussée et tomba sous le train, qui le broya et le couvrit de son corps n'était plus qu'une bouillie informe ; les témoins de ce triste accident étaient terrifiés à la vue de cet affreux spectacle. Quelques lambeaux de chairs ont pu être ramassés et transportés dans une salle de la gare.

Les causes de cet accident sont dues à l'imprudence de la victime.

A nos lecteurs. — Pour éviter toute confusion, nous informons nos lecteurs qui auraient des communications concernant l'Echo de Lyon, qu'elles doivent être adressées à M. J.-M. Fereyre, rue des Alpes, 19, notre seul rédacteur-correspondant à Valence.

LYON

NOS ÉCHOS

Le Temps. — Observations du journal, 26 décembre, 4 heures soir. — Hauteur du baromètre, 763 ; température, + 25 ; direction du vent, Nord ; maximum de température dans les 24 heures, + 28 ; minimum de température dans les 24 heures, — 0,5.

Situation générale. — Les pressions sont supérieures à 760 en Russie, mais plusieurs minima existent sur la Méditerranée.

En France, les vents du Nord et de l'Est dominent. La température baisse rapidement.

Dernière heure. — Une hausse barométrique a lieu en France et sur les îles Britanniques, mais une dépression s'avance sur l'Espagne et la baisse s'étend sur toute la Méditerranée.

Pression à Biarritz 754, à Boulogne 763.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps froid et brumeux.

Le froid était assez vil hier, mais pas assez pour que les patineurs puissent encore se livrer à leur amusement favori. Un proverbe anglais dit : « Noël vert, cimetière gras. » Le Noël vert est celui qui n'a ni neige, ni glace. Alors, gare à l'influenza ! Si la glace se décidait à apparaître, arriverait-on, à Lyon, à nous donner une fête de nuit sur la glace comme il en a si souvent été manifesté l'intention, mais rien que l'intention. Si pourtant la fête avait lieu, il ne faudrait pas le crier trop haut auparavant ; le soleil ferait la farce de se montrer et la fête resterait encore à l'état de projet.

Notre ami Verdellet, l'ancien directeur du Théâtre-Bellecour, aujourd'hui directeur des Fantaisies-Parisiennes, rue Rochechouart, marche de succès en succès. Après la revue la Lune à Paris, dont toute la critique parisienne, Sarcey en tête, a constaté, il y a deux mois, l'heureuse réussite, le voilà qui va faire jouer vendredi Vert-Vert, vaudeville mêlé de couplets de MM. Leivent et Deforges, et Images, fantaisie-pantomime en dix tableaux de nos confrères Guillaume Livet et Charles Aubert, musique nouvelle de MM. Charles de Sivry et Léon Minet.

Nous lui souhaitons la continuation de son succès.

Nous apprenons que M. Canot, substitut du procureur de la République à Lyon, est dans un état de santé qui ne laisse pas que d'inquiéter ses amis.

L'adresse des réservistes :

Le service du recrutement a terminé de puis quelques jours l'affectation des réservistes entre le régiment actif et le régiment de réserve.

Ce travail considérable, nécessitant l'immatriculation nouvelle de plusieurs centaines de mille hommes, a permis de constater que de très nombreux réservistes se déplacent sans laisser d'adresse.

A Paris, à Lyon, à Marseille, dans la plupart des grandes villes, la revue des livrets a fait ressortir qu'une foule de réservistes et de territoriaux n'ont pu être trouvés à l'adresse qu'ils avaient primitivement indiquée. Pour Paris, la gendarmerie a constaté que 20 o/o de livrets n'ont pu être retirés, leurs destinataires étant inconnus au domicile inscrit au bureau de recrutement. Cette constatation est surtout applicable aux réservistes habitant les communes suburbaines de Paris.

Il est question au ministère de la guerre de réviser la réglementation concernant les punitions applicables aux réservistes et aux territoriaux qui ne font pas connaître à l'autorité militaire leur changement de domicile ou de résidence.

Le Monument Soulayr

Nous avons donné hier un coup d'œil à l'exposition des maquettes du monument Soulayr, ouverte en ce moment au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles. A part un projet qui passe les autres de cent condées, le concours ne nous a guère révélé de chef-d'œuvre.

Deux ou trois compositions peuvent supporter la discussion ; mais le défaut général est que les artistes se sont préoccupés de faire des monuments où la moindre place est réservée à Soulayr. Tel est le cas d'une œuvre immense qui tient, appuyé sur une colonne, un tout petit médaillon représentant Soulayr. Si Soulayr était un homme politique et que, par conséquent, son culte fût sujet à des variations, l'artiste aurait sagement prévu cette versatilité en réservant un petit médaillon à son modeste la main restreint, le grand homme pourrait être remplacé selon les fluctuations du moment.

Même observation s'applique au projet intitulé : Augusta sed angusta.

L'envoyé dont le devise est le vers : « Je n'entrerais pas là, dit la folle en riant »

Baccarat lui dicta alors ce billet que nous connaissons, et que M. de Manœuvre lisait tard à ses amis du café de Paris.

Puis elle ajouta ce post-scriptum dont on se souvient également ; et quand ce fut fait, elle plaça le billet elle-même, le mit sous enveloppe et voulut que le comte le scellât avec un caché armorié, qu'il avait parmi ses breloques.

Après quoi elle sonna et dit à son groom : — Porte cette lettre chez le baron de Manœuvre, rue Gaumartin, 12.

Le groom parti, elle revint s'asseoir auprès du comte Artoff.

— Mon ami, lui dit-elle, il faut me prouver votre affection en conscience.

— Que dois-je faire ? — Me compromettre de votre mieux.

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Le projet XZ relève de l'art spécial qui a présidé à la construction du monument du duc de Brunswick, à Genève (articles de confédération pour l'un, l'autre d'une œuvre d'art, l'un marquant d'une œuvre d'art, l'autre marquant d'une œuvre d'art).

Avant pour le moins 15 ans pour entrer dans la Société, pas de limite d'âge, être Français. Les adhésions faites dans l'importé quel mois, partent invariablement du 1^{er} janvier de l'année courante.

La rente servie à chaque sociétaire sera relativement élevée, car ceux-ci touchent non seulement l'intérêt de leur argent, mais surtout les bénéfices de la mortalité, mais surtout l'intérêt des sommes versées pendant quarante ans par les sociétaires des années suivantes, produit par la même progression.

Comme sécurité, les fonds sont versés mensuellement à la Caisse d'épargne, qui achète des rentes sur l'Etat et reste pour toujours dépositaire des titres.

Comme facilité, il existe des sections presque dans chaque commune de France; on verse dans l'importé quel bureau. Les recettes ont lieu le deuxième dimanche de chaque mois, de dix heures à midi.

Extraordinairement le 31 décembre, de huit heures à minuit, les bureaux se réunissent pour recevoir les personnes qui désirent gagner une année de retraite en faisant partir leur adhésion du 1^{er} janvier 1892. On y trouvera également des renseignements et statuts.

À Lyon, aux adhésions des II, II et V^e arrondissements, jusqu'à dix heures: 7, rue du Gard; 1, place de l'Hôtel; 181, avenue de Saxe; 133, boulevard de la Croix-Rousse; 15, place de la Pyramide; 16, chemin de la Favorité; 5, cours Gambetta.

À Villefranche: rue de la Sous-Préfecture, café Micollier; A Cagny: maison Bord; A Givors: à l'Hôtel de Ville.

Situation, novembre: 51,338 sociétaires.

LE DAUPHINÉ À LYON

Charmante soirée mardi dernier dans les grands salons de l'hôtel de Russie.

L'association amicale « Le Dauphiné » y tenait son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. H. Bouthier, son sympathique président.

Le compte rendu moral et financier a montré que cette société, qui ne compte pas encore deux années d'existence, est en pleine prospérité et qu'un succès de bon aloi a répondu aux efforts et aux espérances de ses fondateurs et de ses administrateurs.

À l'issue de l'assemblée générale, un banquet fort bien servi par M. Branche réunissait une centaine de sociétaires tout à la joie et pleins d'entrain.

On a toasté en vers et en prose. Le poète dauphinois Jean Sarrazin, entre autres, a dit un sonnet fort goûté.

La fête s'est terminée par un concert intime des mieux réussis, dans lequel se sont fait entendre et applaudir Mmes de Beral, Finon, et Bértois; MM. Schoch, Gerbaud, Nérle et Agussol.

On s'est fort amusé jusqu'à une heure du matin et l'on s'est séparé chacun emportant de cette réunion de compatriotes et d'amis le meilleur souvenir.

Le *Gaulois*, rappelant tout récemment les nombreuses illustrations dauphinoises qui occupent actuellement le premier rang dans la capitale, ajoutait spirituellement que Paris allait prochainement changer son nom contre celui de Grenoble. Que Lyon se rassure, notre ville ne cessera pas, même dans cette hypothèse, d'être la seconde ville de France.

Société protectrice de l'enfance de Lyon

Les mères de famille de Lyon et du département du Rhône, et les mères-nourrices du département de Rhône ou des départements voisins, qui désirent concourir pour les prix d'allaitement accordés par la Société protectrice de l'enfance de Lyon, au nom du conseil général, sont priées de faire parvenir leurs dossiers avant le 31 janvier 1892 à M. Arbez, agent général, rue Boissac, 7, à Lyon.

Les principales pièces à fournir sont: une demande sur papier libre résumant la situation de la famille, le bulletin de mariage des parents, les bulletins de naissance et de décès des enfants, les certificats de vaccine, les certificats de fréquentation des écoles, un certificat de bonnes vie et mœurs, et de plus pour les mères-nourrices, un certificat du médecin inspecteur des enfants ou les attestations des parents des nourrices.

Peuvent concourir: 1^o les mères de famille qui ont nourri tous leurs enfants et en ont au moins quatre vivants; 2^o les mères nourrices qui ont allaité des enfants lyonnais. La demande devra indiquer la durée du allaitement de chacun des enfants et des nourrices, et s'il y a lieu, le genre de maladie qui a entraîné leur mort.

Les candidatures qui ont fait des demandes les années précédentes, et qui n'ont pas été récompensées, doivent, pour être admises au concours de 1892, rappeler leurs demandes, soit par écrit, soit en se présentant au siège social, 7, rue Boissac.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — « Manon »

Même quand cela pourrait et devrait très bien aller, M. notre directeur trouve infailliblement le moyen de compromettre tout ce à quoi il touche.

Dupuy, c'est vrai, est un peu marqué et bien froid pour le rôle passionné et jeune de Des Grieux. Mais sa voix, devenue nasillarde et sans timbre dans la grave, conserve, dans les notes supérieures, quelques notes pleines de brillant.

Quant à sa froideur, au bout de deux actes, M^{me} Verheyden, lassée de remonter ce glaçon à figure d'ecclésiastique, l'a tellement émus-tillé de la voix et du geste, que Dupuy, tout ahuri à dû se mettre — un peu — au diapason de son excellent partenaire.

C'est dire que M^{me} Verheyden a, elle aussi, eu un excellent troisième acte — et il faut vite ajouter que dans les deux derniers tableaux elle a gardé cet entrain et cette chaleur.

Citons encore Sainteini, bien dans le chant, mais le chant seulement du rôle de père Des Grieux — et jetons un voile sur les Tonnériers, les Juteau et même les Deschesne qui détonnaient singulièrement avec ces partenaires et cette musique.

Malheureusement, pour que *Manon* porte, il faut que tous ces rôles de second plan soient spirituels et élégants, et il serait cruel d'insister sur la tenue de ces seigneurs de carnaval et de ces merveilleuses... d'ou vous voudrez.

Au surplus le public s'était méfié et il brillait par son absence plutôt que par son affluence. Il n'y a que la claque qui était au complet.

P. B.

SCALA. — Jacques Inaudi

Ce n'est pas un inconnu pour les Lyonnais, ce Jacques Inaudi qui est venu nous émerveiller hier soir à la Scala. Il avait déjà été parmi nous en 1880, au cirque Rancy, alors sur le cours du Midi. L'enfant prodige s'est fait homme. Dame! il a pris des années, comme nous tous; mais avec les années il s'est aussi perfectionné dans sa spécialité, et c'est précédé de la grande réputation qui l'a consacré à Paris, qu'il a fait sa réapparition.

Le petit bonhomme qui nous étonnait autrefois en nous faisant de tête des soustractions, des multiplications ou des divisions, nous extrait aujourd'hui, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire ici, des racines carrées, des racines cubiques, fait l'opération

inverse, trouve instantanément aussi le carré, le baccaré ou le cube d'un nombre, vous dit, quand vous lui avez donné la date de votre naissance, le jour précis de la semaine, si c'est un lundi, un mardi, etc., jongle avec les millions, les milliards, tout comme un administrateur du Panama.

Au moyen âge on l'eût brûlé en place de Grève comme hérétique ou sorcier: de nos jours on se contente d'applaudir et on se pressera encore davantage pendant cette semaine où les écoliers et les lycéens seront en vacances. En vérité cela tient du prestigit.

Qui eût dit que jamais les opérations les plus compliquées de l'arithmétique ou de l'algèbre trouveraient un asile à la Scala-Bouffes! Enfin, selon le mot de Beaumarchais, il nous fallait un calculateur... Nous l'avons en ce moment, grâce à M. Guillet, l'intelligent directeur de la Scala, qui renouvelle son spectacle d'une façon vraiment méritoire.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Une récidiviste

Séraphine Villien, femme Charreyre, est inculpée de vol d'un portemonnaie, contenant huit francs.

La prévenue a déjà encouru de nombreuses condamnations, toutes pour vol à la tire.

Son avocat essaie bien de dire que Séraphine Villien est une kleptomane, mais le tribunal la condamne à treize mois d'emprisonnement et à la rélegation.

Vol

Joseph Pradère, 20 ans, garçon boulanger, fut surpris dans la nuit du 13 au 14 octobre dernier, fracturant un tiroir de l'étal d'un marchand de poissons à la halle des Cordeliers.

Pradère essaya d'égarer les recherches en donnant un faux état civil. Cela n'a réussi qu'à lui faire faire trois mois de prison préventive. Il a en outre été condamné hier à treize mois de prison.

Mariage. — M. Léonard Mayollet, 36 ans, maçon, demeurant à Sainte-Foy, a été victime, hier, d'un accident très grave. Il était occupé à la construction d'une maison, 2, rue Jean-Baptiste-Simon, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il a été précipité dans le vide et est venu s'abattre sur la chaussée, se faisant une lésion au corps des contusions très graves, qui mettent sa vie en danger.

Le malheureux blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Arrestations. — La police de Stretz a procédé, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. Vial, juge d'instruction, à l'arrestation des époux Bernier et du nommé Perrosier, 48 ans, charbon.

Ces individus sont inculpés de recel de plateaux de balacques, qui avaient été dérobés au préjudice d'un industriel du même ville.

Mort subite. — Hier, à 6 heures du matin, le nommé A. G..., 34 ans, pisteur à la gare des Brotteaux, a été trouvé mort au pied de l'escalier de la maison qu'il habite, 78, rue des Charmettes.

Le décès a été constaté par le M. le docteur Dolard qui l'attribue à une congestion pulmonaire produite par l'ivresse et le froid.

M. Gratta, commissaire de Villeurbanne, a fait les constatations légales.

Sur la voie publique. — M^{me} veuve Durand, âgée de 80 ans environ, a été prise d'un malaise hier à 11 heures du soir, sur la place de la Comédie.

Des gardiens l'ont conduite à l'Hôtel-Dieu où elle a été admise d'urgence.

Accidents. — Hier, à 6 heures du soir, M^{me} Gauthier, demeurant avec son mari, 59, cours Vitton, est tombée dans une tranchée, en face du n^o 45 du cours Lafayette.

Un gardien de la paix a constaté que les travaux de voirie avaient été exécutés par M^{me} Boudet père et fils, entrepreneurs, 17, quai de l'Archevêché, qui avaient négligé de placer une barrière pour en défendre l'accès et n'avaient pas placé de lanternes.

Le commissaire de police de la Part-Dieu informe.

Le sieur François Bille, 54 ans, teinturier, 30, rue de la Quarantaine, est tombé dans les escaliers de la maison qu'il habite.

Le malheureux ouvrier a été trouvé baignant dans une mare de sang et portait à l'œil droit une blessure paraissant très grave. On l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Vol. — M. Guerret, logeur à la nuit, 22, rue Saint-Georges, a déclaré au chef de poste des gardiens de son quartier que la nuit dernière, vers une heure du matin, un individu inconnu, venu chez lui pour passer la nuit, lui avait volé son gilet, dans lequel se trouvait la somme de 45 francs.

Le commissaire de police de Saint-Just a ouvert une enquête qui aboutira, croit-on, à l'arrestation du voleur, qui a pris la fuite après avoir fait son coup.

Des malfaiteurs inconnus ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans le domicile de M^{me} Malet, 23, grande-rue de la Croix-Rousse. Ils se sont emparés d'une somme de 45 francs placée dans le tiroir d'une commode.

La plainte a été déposée par les dames Leprieux, demeurant même adresse, chez lesquelles les voleurs avaient tenté de s'introduire, et qui se sont aperçues du vol.

M^{me} Malet était absente en ce moment.

Sainte-Foy les-Lyon. — Le sieur Jay, propriétaire à Sainte-Foy-les-Lyon, lieu des Quatre-Chemins, revenait tranquillement hier matin du marché de Lyon lorsque, dans la montée de Choulans, son jeune cheval qu'il avait depuis quelques jours s'abattit, foudroyé subitement.

Grâce au concours de quelques voisins, l'animal fut transporté chez l'équarrisseur.

Bureau de bienfaisance. — Il a été versé à la caisse du receveur du bureau de bienfaisance, pour les pères du troisième arrondissement, 38 fr. 50, produit d'une quête au Concert National le 23 décembre, versé par M. Genetel.

La Revue au Casino. — Ce soir, au Casino, première représentation du *Casino-Revue* grande revue locale de fin d'année.

Avant que la pièce soit levée nous pouvons prédire une pièce supérieurement montée, semée de jolis balais, peuplée de jolies femmes.

M. Guillet nous a, depuis longtemps, habitués à des surprises, et nous sommes certains que la nouvelle Revue sera pleine de trouvailles et d'indé-

Il est prudent de réserver ses places à l'avance, au Casino, de 2 à 4 heures.

Jacques Inaudi. — Ce soir, à la Scala, seconde représentation de Jacques Inaudi, le calculateur prodige qui a étonné une salle entière dans ses extraordinaires calculs instantanés.

Tout le Lyon savant sera, ce soir, à la Scala.

Théâtre Grasset (cours du Midi, côté Rhône). — Les *Mystères de Noël* continuent à attirer de nombreux spectateurs dans la coquette salle du théâtre Grasset. De l'opinion de tous ceux qui y ont assisté, on n'a jamais fait mieux au point de vue artistique. Ce spectacle, tout d'actualité, obtient donc un légitime succès.

Tous les jours matinée à 2 h. 3/4 et 4 h. 1/4; soirées à 7 h. 3/4 et 9 h. 1/4.

A TOUS les anonymes, à tous ceux qui se plaignent de l'inefficacité des traitements ferrugineux, toniques, etc., nous disons:

« Purifiez-vous d'abord le sang. »

Le sang, une fois purifié, devient avide de bonne nourriture et s'assimile facilement les richesses alimentaires qu'il refuse impitoyablement lorsqu'il est saturé par les mauvaises humeurs. — Après 60 ans de succès, on peut affirmer que, dans ce genre de médication, il n'existe rien de supérieur au *Sirap de Bochet du Serpent*, 32, rue Lanterne, qui est le purificateur et désinfectant par excellence.

La Solution Bruno au biphosphate de chaux cristallisé pur, relève tous les débilités et soutient l'énergie des sujets soumis à un travail intellectuel ou physique intensif. Toutes pharmacies, le litre, 2 fr. 50.

MAISON ISAAC CASATI

CHOCOLATS, CAFÉS, VINS ET LIQUEURS

Fondée à Lyon en l'an 1780, et établie depuis 1803 dans le local qu'elle occupe encore actuellement au n^o 12 de la rue du Bâ-d'Argent, la maison Isaac Casati s'est, durant la longue période de son existence, constamment recommandée au public par l'excellence de ses produits dont la finesse est appréciée de tous les vrais gourmets.

Aussi les chocolats Casati forment-ils une étrenne très recherchée, et il n'est pas de maison où, à l'occasion du jour de l'an, on ne voie sur la table quelque bonbonnière ou cartonnage portant ce nom si connu du public lyonnais.

Cette année, la maison Casati s'est encore surpassée dans l'art d'envelopper coquettement ses articles d'étrennes.

Tout le monde voudra se procurer une de ces boîtes ou un de ces sachets élégants et gracieux qui renferment de si douces et si saines friandises.

En outre, les directeurs de la maison Isaac Casati, à la grande satisfaction de toutes les ménagères, ont inauguré, en 1892, un service de vins et liqueurs à domicile, installés dans des conditions de prix et de qualités absolument exceptionnelles. Le succès de cette innovation a prouvé qu'elle répondait aux exigences d'une clientèle importante.

A l'occasion du Nouvel An, le public trouvera dans les magasins de la rue Mulet d'élégants paniers de quatre, six et huit bouteilles assorties, choisies parmi ces vieux vins et ces liqueurs fines qui ont fait la réputation de la maison Isaac Casati.

À côté des Bureaux réconfortants pour les malades et si tonifiants pour les estomacs affaiblis, on pourra se procurer les Bourgeois généraux, les vins de dessert délicats, les Champagnes étincelants, ainsi que toute la gamme des cognacs à la robe dorée, dont l'arôme modérateur enchanterait les palais les plus raffinés.

Souhait-il y avoir étrennes à la fois plus utiles et plus agréables?

Dernière Heure

